



Règlement de l'Ultra Tour du Beaufortain 2019



A. Généralités :

L'Ultra Tour du Beaufortain, est organisé par l'association « les Amis du Trail du Beaufortain ». Association « loi 1901 » n° 0731006386

Le concurrent, du fait de son inscription, s'engage à respecter ce présent règlement ainsi que toutes les décisions ultérieures prises par le comité de course, relatives, notamment à la sécurité.

L'âge minimum pour participer est de 18 ans révolu.

Le 11° Ultra Tour du Beaufortain, long d'environ 108 Km pour un dénivelé positif d'environ 6900 mètres, aura lieu le samedi 20 juillet 2019. Départ de Queige : 4 heures du matin. Le temps limite de course est de 28 heures, basé sur une vitesse de 4 km/h.

2 possibilités de participation :

1) En « solo » : le concurrent effectue l'intégralité du parcours, dans la limite temps autorisé.

2) En « relais à 2 » : **Voir règlement complémentaire en bas de page.**

« Le coureur A » effectue la section : « Queige/ Cormet d'Arêches/ Cormet de Roselend » : Longue d'environ 47 km pour un dénivelé positif d'environ 3870 mètres.

« Le coureur B » effectue la section : « Cormet de Roselend/ Col des Saisies/Queige » : longue d'environ 61 km pour un dénivelé positif d'environ 3030 mètres.

L'association des « Amis du Trail » est couverte par une assurance 'responsabilité civile', souscrite auprès de la MAIF, sous contrat n° 3432611 B.

Il est recommandé aux concurrents de posséder une assurance personnelle pour frais de recherche et de secours.

Lors de son inscription, le concurrent devra fournir, via la plate-forme d'inscription un certificat, de moins d'un an, d'aptitude à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme **en compétition**. Tout autre certificat ne sera pas accepté. (Conformément à la législation),

Ou,

La photocopie de la licence délivrée **FF Athlétisme** ou **FF Triathlon** ou **FF Course d'Orientation**. Toutes autres licences, quelque soit le sport n'est pas valable.

***Attention** Ces documents devront être fournis, avant le 31 mars 2019.

Passer cette date tout dossier incomplet sera déplacé en liste d'attente.

Les inscriptions effectuées après le 31/03 devront être accompagnées du C-M. et seront intégrées à la liste chronologique.

Les dossiers complets intégreront la liste des inscrits, uniquement si des places sont disponibles ou se libèrent.

Le nombre de concurrents est limité à 500 solos et à 50 relais à 2.

Le tarif d'inscription est progressif. Voir tableau dans rubrique dédiée.

Modalités d'inscriptions :

Inscription uniquement « en ligne »

Une assurance remboursement pour désistement est proposée. (Voir la rubrique : inscription).
Les remboursements se feront au plus tard 2 mois après l'épreuve.

Droit à l'image : en participant à l'Ultra Tour du Beaufortain, le concurrent accepte l'utilisation, par l'organisation, de son image ou de sa voix pour tous documents promotionnels de l'épreuve.

B. Ethique de course :

Équité entre coureurs de tête : (30 premiers hommes et 10 premières femmes), l'assistance n'est tolérée, uniquement sur les ravitaillements officiels (ou à proche proximité). Il leur est interdit d'être accompagné sur le parcours, d'être ravitaillé « au vol ».

Des contrôleurs, en + des pointeurs, sont spécialement affectés au respect de cette règle. **Des pénalités de temps seront appliquées.**

Les bâtons sont autorisés, cependant, le concurrent doit les transporter sur tout le parcours. (Pas d'aide extérieure).

Les concurrents peuvent bénéficier d'une aide extérieure, uniquement aux abords des ravitaillements officiels. Les tentes sont réservées aux coureurs, une tolérance d'un accompagnant par coureur, peut être accordée par le responsable du poste.

Le parcours doit être respecté dans son intégralité, des contrôles inopinés seront mis en place.

Tout concurrent absent d'un contrôle se verra pénaliser d'un temps supplémentaire.

Il est interdit de couper les virages, ce qui favorise l'érosion et détériore le travail séculaire des montagnards.

Les déchets sont conservés par le concurrent ou déposés dans les poubelles prévues à cet effet lors des ravitaillements. Tout manquement à cette règle est fortement pénalisé.

En cas de blessure ou d'accident, d'un concurrent, chacun doit porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.

Les sentiers du Beaufortain ne sont pas réservés aux compétiteurs, le code de bonne conduite doit être respecté, notamment dans les descentes : priorité aux randonneurs montants. Le port d'un dossard n'abroge pas cet élément.

Les contrôleurs peuvent signaler tout comportement anormal d'un concurrent, celui-ci peut être exclu du classement.

C. Aspects techniques :

Les concurrents doivent respecter le code de la route ; en aucun cas ils ne sont prioritaires pour les traversées de routes et doivent respecter la circulation routière :

Extrait de : www.securite-routiere.Gouv.fr

Hors agglomération, vous devez vous tenir sur le côté gauche de la chaussée afin de faire face aux véhicules, sauf si cela est de nature à compromettre votre sécurité ou en cas de circonstances particulières (exemple : zone de travaux).

*Ne traversez qu'après vous être assuré de pouvoir le faire sans risque, en fonction de la visibilité, de la distance et de la vitesse des véhicules.
Ne traversez pas en diagonale*

L'organisation procède à un balisage à l'aide de jalonettes, rubalises et points de peinture. Il est complémentaire de celui permanent, (rouge et jaune) du « GRP Tour du Beaufortain » lorsque l'itinéraire sera commun. En l'absence du balisage « UTB » sur une distance de plus de 300 mètres, le concurrent doit impérativement rebrousser chemin pour retrouver ce balisage.

Note : Les plaquettes « Trail-UTB » ne sont pas le balisage officiel du jour de l'épreuve.

Pour les portions effectuées de nuit (Queige – Col de la Roche Pourrie) et (Hameau de la Gittaz – Queige), des balises rétro réfléchissantes sont installées en complément.

L'organisation ne serait tenue responsable d'un manque d'attention du concurrent.

Ravitaillements prévus sur le parcours en plus de celui de l'arrivée: Aulp de Tour ou Col de la Bathie (mini ravito) , les Grangettes (mini ravito), Cornet d'Arêches, Refuge de Presset, Cornet de Roselend, hameau de la Gittaz, Village d Hauteluze, Col des Saisies.

Barrières horaires : elles seront au nombre de 8 (Refuge des Arolles, Cornet d'Arêches, Col du Bresson, Cornet de Roselend, hameau de la Gittaz, La Journée, Village d Hauteluze, Col des Saisies). Les concurrents doivent avoir quitté ces lieux avant l'heure limite. (Pour les horaires, voir rubrique concernée). Dans le cas contraire, sur leur dossard sera notifié la lettre « E » comme Éliminé. Les concurrents sont rapatriés par l'organisation.

En aucun cas, hormis aux 8 barrières horaires, les contrôleurs ne sont autorisés à retirer le dossard des concurrents, ou leur annoter la lettre « E ».

Tout concurrent abandonnant, doit impérativement en avertir le contrôleur le plus proche. La lettre « A » sera notée sur son dossard. Dans la mesure du possible, il doit se présenter auprès de la direction de course, sur l'aire d'arrivée.

Les médecins de course peuvent, s'ils estiment nécessaire, arrêter un concurrent et lui retirer son dossard, même si celui n'est pas hors délai.

Le dossard est **impérativement porté sur le devant** et constamment visible. Un élastique porte-dossard est vivement conseillé, pour faciliter le changement de tenue vestimentaire.

L'organisation fournit aux concurrents un sac destiné au transport de ses affaires de rechange (facultatif), au ravitaillement du Cormet de Roselend. Seul ce sac est transporté. L'organisation ne saurait être tenue pour responsable en cas d'effets détériorés ou perdus. Ces sacs seront rapatriés sur l'aire d'arrivée, dès que possible.

D. Matériel obligatoire :

**L'obligation de ce matériel est d'ordre sécuritaire. Il n'est pas négociable !
Une météo, à priori clémente, ne supprime pas l'obligation de ce matériel.**

Tout concurrent doit posséder au minimum et en permanence, sur lui ou dans le sac :

- *Une réserve d'eau d'une capacité minimale de 0,6 L.
 - *Des réserves alimentaires.
 - *Une lampe, une couverture de survie, un sifflet.
 - *Un gobelet pour les ravitaillements.
 - *Téléphone avec n° du directeur de course et médecin chef.
 - ***Une veste imperméable avec capuche**
 - ***Un vêtement « haut » de rechange, à manches longues**, en plus de sa première couche et veste imperméable.
 - ***Un vêtement « bas » recouvrant de la ceinture aux chevilles.**
- * les manchons de compressions des membres inférieurs et les manchettes, ne sont pas considérés comme « vêtement bas ou haut ».
- * Le matériel obligatoire n'est pas contrôlé avant l'épreuve, le concurrent, signant la feuille de départ, ou étant « badgé » le samedi matin s'engage à posséder ce matériel obligatoire.
- * Les vêtements sont impérativement à la taille du concurrent.
- *Des contrôles inopinés, de matériel obligatoire, seront réalisés sur le parcours, en cas de manquement, le concurrent sera pénalisé.

Conseil : il est recommandé aux participants de posséder en plus du matériel obligatoire, des vêtements secs (emballés en sacs étanches), utiles en cas d'accident ou immobilisation. L'itinéraire de montagne ne doit être oublié.

***E. Pénalités :**

Des pénalités de temps sont appliquées pour les motifs ci après :

Absence de matériel obligatoire, lors d'un contrôle en course :

- * **absence de veste imperméable avec capuche.** = **15 minutes**
- * **absence d'un vêtement « haut » à manches longues.** = **15 minutes**
- * **absence d'un vêtement « bas, long »** = **15 minutes**
- * **absence sifflet, couverture, lampe, téléphone** = **15 minutes**
- * **« coupe » de l'itinéraire** = **de 15 minutes à disqualification.**
- * **triche** = **disqualification.**
- * **hygiène:** boire au goulot des bouteilles de l'organisation = **15 minutes.**
- * **assistance ou accompagnement d'un coureur (30 premiers hommes et 10 premières femmes) :**
 - 1° constat = **15 minutes**
 - 2° constat = **30 minutes**
 - 3° constat = **disqualifié**

Ces pénalités seront appliquées à l'issue de la course, au plus tard avant la remise des prix le dimanche à 12h00. Le concurrent en sera individuellement informé.

En outre, le comité de course, s'autorise à prendre toutes sanctions complémentaires.

***F. Classements et récompenses et dotation:**

*Aucune somme d'argent n'est remise comme récompense. Pour prétendre bénéficier de leurs récompenses, les lauréats doivent être présents à la remise des prix. (sauf cas particuliers).

* Des séjours en Beaufortain, offerts par nos partenaires, seront tirés au sort pendant la remise des prix, entre les coureurs ayant pris le départ. Inutile d'être « finisher » pour être récompensé.

*En cas d'arrivée ex æquo, le lot des vainqueurs homme ou femme sera attribué à celui ou celle étant passé le premier au Col du Grand Fond, point culminant de l'épreuve, ou au passage de « Frête basse » le 1° col franchi de la journée, (si ex æquo au Grand Fond ou si modification de parcours).

*Des lots sont offerts lors de la remise des prix :

- *aux 5 premières femmes du classement général
- *aux 10 premiers hommes du classement général.
- *aux 3 premiers relais féminins.
- *aux 3 premiers relais mixtes.

*Les catégories ci-dessous sont également récompensées si elles ne sont pas entièrement représentées dans les « tops 5 féminins et 10 général ».

Espoir	femmes et hommes :	3 premiers.
Sénior	femmes et hommes :	3 premiers
Vétérán -I	femmes et hommes :	3 premiers
Vétérán-II	femmes et hommes :	3 premiers
Vétérán-III	femmes et hommes :	3 premiers
Vétérán-IV	femmes et hommes :	3 premiers.

Rappel des catégories 2019.

-
-Espoir : 1999/1997
-Senior: 1996/1980
-Vétérán I: 1979/1970
-Vétérán II : 1969/1960
-Vétérán III : 1959/1950
-Vétérán IV/ 1949 et avant.

*Chaque participant recevra un lot souvenir.

*Les concurrents terminant le parcours dans les délais, reçoivent un textile « Finisher » supplémentaire.

*A l'issue de l'épreuve, un repas de fin de course est servi, durant toute la nuit.

*Le repas de clôture, est servi le dimanche pendant la remise des prix qui débute à 12 heures.
Ces deux repas sont compris dans le tarif d'inscription.

*G. Annulation de la course : En cas d'annulation de la course pour cas de force majeure ou par décision de l'autorité préfectorale :

Pas de remboursement ; les lots souvenirs, hors textile Finisher, et repas pourront être attribués selon conditions.

*H. RGPD :

En application du règlement européen RGPD :

LiveTrack est responsable du chronométrage aux différents points de contrôle. Les données suivantes seront affichées sur nos sites Internet respectifs:

- Nom
- Prénom
- Sexe
- Catégorie

- Nationalité
- Club
- Temps de passage
- Classement
- Participations et temps de passage des années précédentes

Nous conservons ces données 10 ans à partir de la date de départ de la course. Pour toute demande de modification ou de communication de donnée, merci de nous contacter à utb@ultratour-beaufortain.fr.

***I. Complément de règlement pour la formule « relais à 2 ».**

le règlement général de l'Ultra Tour du Beaufortain s'applique pour la formule « relais à 2 ».

- Les relais sont composés obligatoirement d'**une féminine au minimum.**
- Le choix de la section courue, par équipier se définit lors de l'inscription.
- Le départ est commun avec l'UTB « solo »
- L'organisation fournie aux relayeurs **un repère (type ruban) à accrocher obligatoirement à l'arrière du sac**, pour les différencier des « solos ».
- L'organisation ne prévoit pas de transports pour rejoindre ou revenir du lieu de relais.
- Le coureur « A », ne peut en aucun cas, poursuivre la course, au delà de la zone de relais, muni de son dossard.
- Si le coureur « A » devait abandonner, le coureur « B » peut effectuer sa section, en démarrant de la zone de relais, au plus tôt, 2 heures après le passage de la tête de course. Ses temps sont enregistrés mais l'équipe ne sera pas classée.
- Un textile « Finisher » est remis aux relayeurs ayant entièrement parcourus leurs portions.

Fait à Queige, le 11 décembre 2019